



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église
2^e étage, case postale 9514
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

1141 Route de l'Église
2nd floor, P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

Le 1^{er} avril 2005

M. Bruno Saint-Laurent
Ultramar Ltée
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

Sujet : Coordination fédérale; Projet Pipeline Saint-Laurent

Monsieur,

Le 25 février dernier, conformément à une entente de collaboration Canada Québec en matière d'évaluation environnementale, nous recevons de la part du Ministère de l'Environnement du Québec un exemplaire de l'avis de projet relativement au Pipeline Saint-Laurent. La présente fait suite à l'analyse de l'avis de projet par les autorités fédérales. Elle a pour but de vous informer qu'un complément d'information nous est nécessaire en vue de déterminer formellement si le projet sera assujéti à une évaluation environnementale fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE).

Suivant la réception de l'avis de projet, le bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a entrepris le processus de coordination fédérale conformément à l'article 4 du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale*. L'Agence a acheminé l'avis de projet aux autorités fédérales potentiellement concernées pour qu'elles déterminent si elles détiennent une responsabilité décisionnelle à l'égard du projet ou si elles détiennent une expertise pertinente à l'évaluation environnementale. Les autorités fédérales qui ont été contactées sont Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement économique Canada, Environnement Canada, Office national de l'énergie, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Transports Canada.

Suite à l'examen de l'avis de projet, Pêches et Océans Canada (MPO) et Transports Canada (TC) nous avisent qu'ils nécessitent plus d'information sur les traversées de cours d'eau pour déterminer s'ils détiennent un déclencheur du processus fédéral d'évaluation environnementale en vertu de la LCÉE. Pour le MPO, il s'agit de déterminer si le projet nécessitera une autorisation en vertu du paragraphe 35 (2) de la *Loi sur les pêches* et pour TC, il s'agit de déterminer si le projet nécessitera une autorisation en vertu du paragraphe 5 (1) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Ces dispositions législatives sont inscrites au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*. Elles déclenchent donc le processus fédéral d'évaluation environnementale en vertu de la LCÉE. Le cas échéant, MPO et TC seraient des autorités responsables qui devraient s'assurer qu'une évaluation environnementale soit menée en vertu de la LCÉE avant de prendre une décision relativement à l'exercice de leur attribution respective à l'égard du projet.

... 2

Canada



Par conséquent, pour déterminer si le processus fédéral d'évaluation environnementale sera vraisemblablement déclenché pour le projet Pipelines Saint-Laurent, l'information suivante est nécessaire :

- pour le MPO, les renseignements décrivant les travaux prévus dans le milieu aquatique et une description de ces milieux (se référer au guide de présentation de projet du MPO à : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/evaluation.htm>);
- pour TC, les méthodes qui seront utilisées pour traverser les plans d'eau navigables.

Quant aux autres autorités fédérales, Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada ont déterminé qu'elles pourraient participer éventuellement à titre de ministères experts. De plus, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada ajoute qu'il pourrait devenir autorité responsable si le tracé passait directement sur le territoire d'une des réserves Odanak ou Wôlinak. Des précisions sur le tracé du pipeline sera donc déterminant pour le rôle de ce ministère. Nous vous invitons donc, également, à nous faire part de tout développement à ce sujet.

Pour toute précision ou information additionnelle qui vous serait utile, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 649-6878. Également, veuillez acheminer l'information complémentaire au soussigné.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Yves Simpson
Conseiller principal

- c.c. Alain Kemp, Pêches et Océans Canada - Habitat du poisson
Claudine Dutil-Berry, Office national de l'énergie
Chantale Coté, Santé Canada
Michel Demers, Transports Canada - Protection des eaux navigables
Dominic Cliche, Ressources naturelles Canada
Louis Breton, Environnement Canada
Anne Masson, Affaires indiennes et du Nord Canada
Denis Talbot, Ministère de l'Environnement du Québec
Pierre-Yves Michon, Groupe Conseil UDA inc.

